

# VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 décembre 2022

Secrétaire de séance : monsieur Dimitri KRAJEWSKI

n° 07.12.5.4.

#### **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

##### **Finances**

##### **Demande de subvention au titre du FAFA**

(Fond d'aide au football amateur)

Monsieur le Président informe le conseil municipal que nous pouvons prétendre à des subventions de la Fédération Française de Football via le Fond d'Aide au Football Amateur pour les travaux de rénovation du terrain synthétique. Lesdites subventions concernent la rénovation du revêtement et la modernisation de l'éclairage en leds.

Aussi et conformément à la proposition en date du 29 novembre 2022 de la commission de la prospective financière, travaux, aménagement urbain, développement économique, il propose au conseil municipal de solliciter deux subventions selon les plans de financement ci-dessous exposés :

<b>RENOVATION DU REVETEMENT</b>		
<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	
Montant HT de la dépense subventionnable : 372 830,10 €	Subvention sollicitée au titre du FAFA (2,7 %)	10 000, 00 €
	Conseil départemental	105 277,90 €
	Subvention d'Etat (FCTVA)	73 390,90 €
	Autofinancement	184 161,30 €
	<b>MONTANT TOTAL H.T.</b>	<b>372 830, 10 €</b>

<b>ECLAIRAGE</b>		
<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	
Montant HT de la dépense subventionnable : 18 392,00€	Subvention sollicitée au titre du FAFA : 27,2 %	5 000, 00 €
	Subvention d'Etat (FCTVA)	3 620,40 €
	Autofinancement	9 771,60 €
	<b>MONTANT TOTAL H.T. des recettes</b>	<b>18 392,00 €</b>

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,  
adhère à la proposition de Monsieur le Président.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

Le secrétaire de séance,  
Dimitri KRAJEWSKI.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Publiée sur le site internet le : **6 Janvier 2023**

Envoyée et reçue au contrôle de l'égalité le : **13 décembre 2022**